Image not found or type unknown

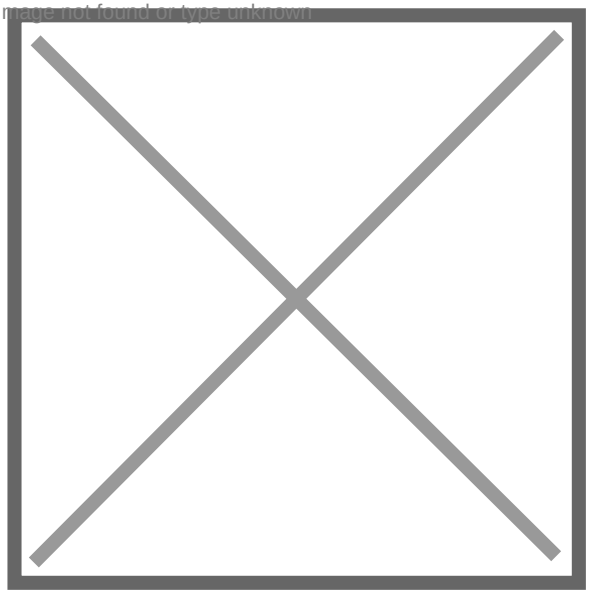

Délai enquête du procureur

Par **mami39**, le **09/10/2014** à **19:08**

bonjour,

Nous avons mon ami et moi même déposé un dossier de mariage. Mon compagnon est sans papier. La mairie a donc signalé le cas au procureur qui nous a répondu demander à la mairie de surseoir à la cérémonie pour un délai d'un mois dans l'attente des résultats de l'enquête auprès de la gendarmerie.De quand exactement part ce délai : de notre audition par le maire, du courrier de la mairie au procureur, de la réception de ce courrier, ou du courrier que le procureur nous envoie ? Ceci afin que nous puissions programmer notre mariage au plus tôt. Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés